

三三三

2 會議の期日又は場所の変更を提議する連合員は、必要な数の他の連合員の支持を得なければならない。

三三四

3 事務総局長は、必要があるときは、場所又は期日の変更から生ずることがある会計上の影響（例えば、当初定められた場所における會議の会合を準備するため支出が行われた場合における影響）を第三四一号に規定する通知で通報する。

# 第六十六条 會議に對する提案の提出の期限及び方法

三五五

1 事務総局長は、招請狀が發送された後直ちに、連合員に對し、會議の業務に關する提案を四箇月以内に事務総局長に送付するよう要請する。

三五六

2 提案でその採用が條約又は業務規則の改正をもたらすものには、その改正を必要とする部分を番号によつて表示する参照を付さなければならない。この提案は、いかなる場合にも、その理由をできる限り簡略に示さなければならない。

三五七

3 事務総局長は、提案を受領することに、これをすべての連合員に通知する。

三五八

4 事務総局長は、主管庁及び國際諮問委員會の總會から受領した提案を集めて整理し、會議の開會の少なくとも三箇月前に連合員に通知する。事務総局長、國際諮問委員會の委員長及び國際周波數登錄委員會の委員は、提案を提出する権限を有しない。

## 第六十七条 會議に對する代表團の委任狀

353 2. Tout Membre qui propose de changer la date ou le lieu d'une conférence est tenu d'obtenir l'appui du nombre requis d'autres Membres.

354 3. Le cas échéant, le secrétaire général fait connaître dans la communication prévue au numéro 341 les conséquences financières probables qui résultent du changement de lieu ou du changement de date, par exemple lorsque des dépenses ont été engagées pour préparer la réunion de la conférence au lieu prévu initialement.

## ARTICLE 66

### Délais et modalités de présentation des propositions aux conférences

355 1. Immédiatement après l'envoi des invitations, le secrétaire général prie les Membres de lui faire parvenir dans un délai de quatre mois leurs propositions pour les travaux de la conférence.

356 2. Toute proposition dont l'adoption entraîne la révision du texte de la Convention ou des Règlements administratifs doit contenir des références aux numéros des parties du texte qui requerront cette révision. Les motifs de la proposition doivent être indiqués dans chaque cas aussi brièvement que possible.

357 3. Le secrétaire général communique les propositions à tous les Membres au fur et à mesure de leur réception.

358 4. Le secrétaire général réunit et coordonne les propositions reçues des administrations et des assemblées plénières des Comités consultatifs internationaux et les fait parvenir aux Membres trois mois au moins avant la date d'ouverture de la conférence. Ni le secrétaire général, ni les directeurs des Comités consultatifs internationaux, ni les membres du Comité international d'enregistrement des fréquences ne sont habilités à présenter des propositions.

## ARTICLE 67

### Pouvoirs des délégations aux conférences

会議に對する代表團の委任状

- 三五九 1 連合員が會議に派遣する代表團は、第三六〇号から第三六六号までの規定に従つて正当に委任されていなければならぬ。
- 三六〇 2 (1) 全権委員會會議に對する代表團は、国の元首、政府の首長又は外務大臣が署名した文書によつて委任される。
- 三六一 (2) 主管庁會議に對する代表團は、国の元首、政府の首長、外務大臣又は會議において取り扱われる問題に關して権限を有する大臣が署名した文書によつて委任される。
- 三六二 (3) 第三六〇号又は第三六一号に規定する当局の一による確認を最終文書の署名前に受けることを条件として、代表團は、會議が開催される国の政府に對して派遣されている自国の外交使節團の長又は、會議が開催される国が連合の所在地のある国である場合には、國際連合ジュネーヴ事務局に對して派遣されている自国の常駐代表團の長によつて臨時に委任されることが出来る。
- 三六三 3 委任状は、第三六〇号から第三六二号までに規定する当局の一名が署名し、かつ、次の基準の一に適合する場合には受理される。
- 三六四 代表團に全権を与えること。
- 三六五 代表團に政府を代表する権限を無制限に与えること。
- 三六六 代表團又はその特定の構成員に最終文書に署名する権限を与えること。
- 三六七 4 (1) 本會議によつて委任状が正規のものであると認められた代表團は、關係連合員の投票権を行使しかつ最終文書に署名する権限を有する。
- 三六八 (2) 本會議によつて委任状が正規のものであると認められな

359 1. La délégation envoyée à une conférence par un Membre de l'Union doit être dûment accréditée conformément aux dispositions des numéros 360 à 366.

360 2. (1) Les délégations aux Conférences de plénipotentiaires sont accréditées par des actes signés par le chef de l'Etat, ou par le chef du gouvernement, ou par le ministre des Affaires étrangères.

361 (2) Les délégations aux conférences administratives sont accréditées par des actes signés par le chef de l'Etat, ou par le chef du gouvernement, ou par le ministre des Affaires étrangères, ou par le ministre compétent pour les questions traitées au cours de la conférence.

362 (3) Sous réserve de confirmation émanant de l'une des autorités citées au numéro 360 ou 361 et requie avant la signature des Actes finals, une délégation peut être provisoirement accréditée par le chef de la mission diplomatique de son pays auprès du gouvernement du pays où se tient la conférence ou, si ce dernier est celui du siège de l'Union, par le chef de la délégation permanente de son pays auprès de l'Office des Nations Unies à Genève.

363 3. Les pouvoirs sont acceptés s'ils sont signés par l'une des autorités énumérées aux numéros 360 à 362 et s'ils répondent à l'un des critères suivants:

364 — conférer les pleins pouvoirs à la délégation;

365 — autoriser la délégation à représenter son gouvernement sans aucune restriction;

366 — donner à la délégation ou à certains de ses Membres le droit de signer les Actes finals.

367 4. (1) Une délégation dont les pouvoirs sont reconnus en règle par la séance plénière est habilitée à exercer le droit de vote du Membre intéressé et à signer les Actes finals.

368 (2) Une délégation dont les pouvoirs ne sont pas reconnus en règle

三六九

5 かつた代表団は、その状態が是正されない限り、投票権を行使しかつ最終文書に署名する権限を有しない。

委任状は、できる限り速やかに会議の事務局に寄託しなければならぬ。委任状の審査は、特別の委員会に付託する。この委員会は、その結論に関する報告を本会議に付託する。内に本会議に提出する。連合員の代表団は、本会議がこれについて決定を行うまでの間、業務に参加しかつ関係連合員の投票権を行使する権限を有する。

三七〇

6 連合員は、原則として、連合の会議に自己の代表団を派遣するように努めなければならない。もつとも、連合員は、例外的理由によつて自己の代表団を派遣することができないときは、他の連合員の代表団に自己に代わつて投票しかつ署名する権限を与えることができる。この権限の委任は、第三六〇号又は第三六一号に規定する当局の一角が署名した文書によつて行わなければならない。

三七一

7 投票権を有する代表団は、自己が出席することができない会合における投票権の行使を、投票権を有する他の代表団に委任することができる。この場合には、代表団は、十分な余裕をもつて、かつ、文書により、会議の議長にその旨を通知しなければならない。

三七二

8 代表団は、一個を超える代理投票権を行使することができる。

三七三

9 電報による委任状及び代理権に係る電報による委任状は、認めない。もつとも、委任状の問題について会議の議長又は事務局が行う照会に対する電報による回答は、認められる。

## 第十章 国際諮問委員会に関する総則

369 par la séance plénière n'est pas habilitée à exercer le droit de vote ni à signer les Actes finals tant qu'il n'a pas été renvoyé à cet état de choses.

5. Les pouvoirs doivent être déposés au secrétariat de la conférence dès que possible. Une commission spéciale est chargée de les vérifier; elle présente à la séance plénière un rapport sur ses conclusions dans le délai fixé par celle-ci. En attendant la décision de la séance plénière à ce sujet, la délégation d'un Membre de l'Union est habilitée à participer aux travaux et à exercer le droit de vote de ce Membre.

370

6. En règle générale, les Membres de l'Union doivent s'efforcer d'envoyer aux conférences de l'Union leurs propres délégations. Toutefois, si pour des raisons exceptionnelles un Membre ne peut pas envoyer sa propre délégation, il peut donner à la délégation d'un autre Membre le pouvoir de voter et de signer en son nom. Ce transfert de pouvoir doit faire l'objet d'un acte signé par l'un des autorités citées au numéro 360 ou 361.

371

7. Une délégation ayant le droit de vote peut donner mandat à une autre délégation ayant le droit de voter d'exercer ce droit au cours d'une ou de plusieurs séances auxquelles il ne lui est pas possible d'assister. En pareil cas, elle doit en informer le président de la conférence en temps utile et par écrit.

372

8. Une délégation ne peut exercer plus d'un vote par procuration.

373

9. Les pouvoirs et procurations adressés par télégramme ne sont pas acceptables. En revanche, sont acceptées les réponses télégraphiques aux demandes d'éclaircissement du président ou du secrétariat de la conférence concernant les pouvoirs.

## CHAPITRE X

### Dispositions générales concernant les Comités consultatifs internationaux

則関する総

第六十八条 参加の条件

件参加の条

三七四 1 第七三号及び第七四号に規定する国際諮問委員会の構成員は、関係国際諮問委員会のすべての活動に参加することができる。

三七五 2 (1) 認められた私企業が、行う国際諮問委員会の業務への参加の最初の請求は、事務総局長にあってるものとし、事務総局長は、これをすべての連合員及び関係国際諮問委員会の委員長に通報する。認められた私企業が、行う請求は、その私企業を認めた連合員が承認したものでなければならぬ。関係国際諮問委員会の委員長は、認められた私企業に対し、その請求に關しとられた措置について通報する。

三七六 (2) 認められた私企業は、これを認めた連合員が、その私企業が、当該連合員に代わつて行動することを許可する旨を個々の場合に、関係国際諮問委員会に通報しない限り、その連合員に代わつて行動することができない。

三七七 3 (1) 国際機関及び第三十二条にいう電気通信に関する地域的機関で、その業務を連合の業務と調整しかつこれと関係がある活動を行うものは、顧問的資格で国際諮問委員会の業務に参加することを認められる。

三七八 (2) 国際機関又は第三十二条にいう電気通信に関する地域的機関が行う国際諮問委員会の業務への参加の最初の請求は、事務総局長にあってるものとし、事務総局長は、これを電報によつてすべての連合員に通報し、及び連合員に対してこの請求の受諾について意思を表明するよう要請する。一箇月の期間内に到着した連合員の回答の過半数が賛成で

ARTICLE 68

Conditions de participation

374 1. Les membres des Comités consultatifs internationaux mentionnés aux numéros 73 et 74 peuvent participer à toutes les activités du Comité consultatif intéressé.

375 2. (1) La première demande de participation aux travaux d'un Comité consultatif émanant d'une exploitation privée reconnue est adressée au secrétaire général, qui la porte à la connaissance de tous les Membres et du directeur de ce Comité. La demande émanant d'une exploitation privée reconnue doit être approuvée par le Membre qui l'a reconnue. Le directeur du Comité consultatif fait connaître à cette exploitation la suite qui a été donnée à sa demande.

376 (2) Une exploitation privée reconnue ne peut intervenir au nom du Membre qui l'a reconnue que si celui-ci, dans chaque cas particulier, fait savoir au Comité consultatif intéressé qu'il l'a autorisée à cet effet.

377 3. (1) Les organisations internationales et les organisations régionales de télécommunication mentionnées à l'article 32 qui coordonnent leurs travaux avec ceux de l'Union et qui ont des activités concrètes, peuvent être admises à participer, à titre consultatif, aux travaux des Comités consultatifs.

378 (2) La première demande de participation aux travaux d'un Comité consultatif émanant d'une organisation internationale ou d'une organisation régionale de télécommunication mentionnée à l'article 32 est adressée au secrétaire général, qui la porte par voie télégraphique à la connaissance de tous les Membres et les invite à se prononcer sur l'acceptation de cette demande; la demande est acceptée si la majorité des réponses des Membres parvenues dans le délai d'un mois est favorable. Le secrétaire général porte le résultat de cette consultation à la connaissance de tous les Membres et du directeur du Comité consultatif intéressé.

あるときは、この請求は、受諾される。事務総局長は、協議の結果をすべての連合員及び関係国際諮問委員会の委員長に通報する。

### 三七九

#### 4

(1) 学術団体又は工業団体で、電気通信の問題の研究又は電気通信業務用の器材の研究若しくは製作に従事するものは、関係国の主管庁の承認を条件として、国際諮問委員会の研究委員会の会合に顧問的資格で参加することを認めらる。

### 三八〇

#### (2)

学術団体又は工業団体が行う国際諮問委員会の研究委員会の会合への参加の最初の請求は、事務総局長に於てるものとし、事務総局長は、これをすべての連合員及び関係国際諮問委員会の委員長に通報する。この請求は、関係国の主管庁が承認したものでなければならぬ。関係国際諮問委員会の委員長は、学術団体又は工業団体に対し、その請求に関しとられた措置について通報する。

### 三八一

#### 5

認められた私企業、国際機関、電気通信に関する地域的機関又は学術団体若しくは工業団体で、国際諮問委員会の業務に参加することを認められたものは、事務総局長に於てた通告によつてその参加を終止する権利を有する。この終止は、事務総局長が通告を受領した日から一年の期間が満了した時に効力を生ずる。

### 第六十九条 総会の任務

### 三八二

- 総会は、次のことを行う。
- (a) 研究委員会の報告を審査し、及びこれらの報告中の意見案

一九七三年の国際電気通信条約及び紛争解決議定書

379

4. (1) Les organismes scientifiques ou industriels qui se consacrent à l'étude de problèmes de télécommunication ou à l'étude ou la fabrication de matériel destinés aux services de télécommunication peuvent être admis à participer, à titre consultatif, aux réunions des commissions d'études des Comités consultatifs, sous réserve de l'approbation des administrations des pays intéressés.

380

(2) La première demande d'admission aux réunions des commissions d'études d'un Comité consultatif émanant d'un organisme scientifique ou industriel est adressée au secrétaire général qui en informe tous les Membres et le directeur de ce Comité. Cette demande doit être approuvée par l'administration du pays intéressé. Le directeur du Comité consultatif fait connaître à l'organisme scientifique ou industriel la suite qui a été donnée à sa demande.

381

5. Toute exploitation privée reconnue, toute organisation internationale ou organisation régionale de télécommunication, ou tout organisme scientifique ou industriel qui a été admis à participer aux travaux d'un Comité consultatif a le droit de dénoncer cette participation par une notification adressée au secrétaire général. Cette dénonciation prend effet à l'expiration d'une période d'une année à partir du jour de réception de la notification par le secrétaire général.

### ARTICLE 69

#### Rôles de l'Assemblée plénière

382 L'Assemblée plénière:

a) examine les rapports des commissions d'études et approuve, modifie

を承認し、修正し又は否決すること。

三八三 (b) 研究中の問題についてその研究を続行すべきかどうかを審査し、及び第三〇八号の規定に従つて研究に付される新たな問題の表を作成すること。新たな問題の決定に当たつては、総会は、その研究が原則として総会から総会までの期間の二倍の期間の間に完了すべきであることに留意する。

三八四 (c) 第三八三号に規定する研究のための作業計画を承認し、その研究の順序を、その重要性、優先性及び緊急性に依つて決定すること。

三八五 (d) 第三八四号の規定に基づいて承認された作業計画を考慮して、現在の研究委員会を存置すべきか廃止すべきか及び新たな研究委員会を設置すべきかどうかを決定すること。

三八六 (e) 研究すべき問題を研究委員会に割り当てること。

三八七 (f) 前回の総会の会合以後の国際諮問委員会の業務に関する委員長の見解を審査し及び承認すること。

三八八 (g) 適当と認めるときは、管理理事会に提出するため、第四一六号の規定に従つて委員長が提出する次回の総会までの国際諮問委員会の会計上の要求に関する見解書を承認すること。

三八九 (h) 第十一条及びこの章の規定の範囲内で必要と認めるその他の問題を審査すること。

# 第七十条 総会の会合

## 合 総会の会

三九〇 1 総会は、通常、前回の総会が定めた期日に、その総会が定めた場所で会合する。

三九一 2 総会の会合の期日及び場所又はこれらのいずれかは、連合

ou rejette les projets d'avis que contiennent ces rapports;

383 b) examine les questions existantes afin de voir s'il y a lieu ou non d'en poursuivre l'étude, et établit la liste des nouvelles questions à étudier conformément aux dispositions du numéro 308. Lors de la rédaction du texte de nouvelles questions, il convient de s'assurer qu'en principe leur étude devrait pouvoir être menée à bien dans un délai égal au double de l'intervalle entre deux assemblées plénières;

384 c) approuve le programme de travail découlant des dispositions du numéro 383 et fixe l'ordre des questions à étudier d'après leur importance, leur priorité et leur urgence;

385 d) décide, au vu du programme de travail approuvé dont il est question au numéro 384, s'il y a lieu de maintenir ou de dissoudre les commissions d'études existantes, ou de créer de nouvelles commissions d'études;

386 e) attribue aux commissions d'études les questions à étudier;

387 f) examine et approuve le rapport du directeur sur les travaux du Comité depuis la dernière réunion de l'assemblée plénière;

388 g) approuve, s'il y a lieu, en vue de la transmettre au Conseil d'administration, l'estimation présentée par le directeur aux termes des dispositions du numéro 416 des besoins financiers du Comité jusqu'à la prochaine assemblée plénière;

389 h) examine les autres questions jugées nécessaires dans le cadre des dispositions de l'article 11 et du présent chapitre.

## ARTICLE 70

### Réunions de l'Assemblée plénière

390 1. L'Assemblée plénière se réunit normalement à la date et au lieu fixés par l'Assemblée plénière précédente.

391 2. La date et le lieu d'une réunion de l'Assemblée plénière, ou l'un des deux seulement, peuvent être modifiés avec l'approbation de la majorité des

員の意見を求めた事務総局長の要請に回答した連合員の過半数の承認を得た上で変更することができる。

三九二 3 国際諮問委員会の総会の各会合においては、会合が開催される国の代表団の長又は、会合が連合の所在地において開催されるときは、総会で選挙された者が議長となる。議長は、総会で選挙された副議長によつて補佐される。

三九三 4 事務総局長は、関係国際諮問委員会の委員長と合意の上、総会及び研究委員会の会合のため、必要な事務上及び会計上の措置をとる。

# 第七十一条 総会における用語及び投票権

三九四 1 (1) 総会の用語は、第十六条及び第七十八条に定める用語とする。

三九五 (2) 研究委員会の準備文書、総会の文書及び議事録並びに総会の閉会後に国際諮問委員会が公表する文書は、連合の三の業務用語で作成する。

三九六 2 国際諮問委員会の総会の会合において投票を許される連合員は、第九号及び第一五五号にいう連合員とする。もつとも、連合員が主管庁によつて代表されていないときは、その連合員の認められた私企業の代表者は、第三七六号の規定に従うことを条件として、その数を問わず全体で単に一個の投票権を有する。

三九七 3 権限の委任に関する第三七〇号から第三七三号までの規定は、総会に準用する。

Membres de l'Union qui ont répondu à une demande du secrétaire général sollicitant leur avis.

392 3. A chacune de ces réunions, l'assemblée plénière d'un Comité consultatif est présidée par le chef de la délégation du pays dans lequel la réunion a lieu ou, lorsque cette réunion se tient au siège de l'Union, par une personne élue par l'assemblée plénière elle-même; le président est assisté de vice-présidents élus par l'assemblée plénière.

393 4. Le secrétaire général est chargé de prendre, en accord avec le directeur du Comité consultatif intéressé, les dispositions administratives et financières nécessaires en vue des réunions de l'assemblée plénière et des commissions d'études.

## ARTICLE 71

### Langues et droit de vote aux assemblées plénières

394 1. (1) Les langues utilisées au cours des assemblées plénières sont celles qui sont prévues aux articles 16 et 78.

395 (2) Les documents préparatoires des commissions d'études, les documents et les procès-verbaux des assemblées plénières et les documents publiés à la suite de celles-ci par les Comités consultatifs internationaux sont rédigés dans les trois langues de travail de l'Union.

396 2. Les Membres autorisés à voter aux séances des assemblées plénières des Comités consultatifs sont ceux qui sont visés aux numéros 9 et 153. Toutefois, lorsqu'un pays Membre de l'Union n'est pas représenté par une administration, les représentants des exploitations privées reconnues de ce pays ont, ensemble et quel que soit leur nombre, droit à une seule voix, sous réserve des dispositions du numéro 376.

397 3. Les dispositions des numéros 370 à 373 relatives aux procurations s'appliquent aux assemblées plénières.

第七十二条 研究委員会

研究委員  
会

三九八

1 総会は、研究に付する問題を取り扱うため必要な研究委員会を設け、必要に応じて存続させる。主管庁、認められた私企業並びに第三七七号及び第三七八号の規定に従って認められる国際機関及び電気通信に関する地域的機関で、研究委員会の業務への参加を希望するものは、その旨を総会中又は総会の閉会後、関係国際諮問委員会の委員長に通知する。

三九九

2 更に、第三七九号及び第三八〇号の規定に従うことを条件として、学術団体又は工業団体の専門家は、研究委員会の会合に顧問的資格で参加することを認められる。

四〇〇

3 総会は、通常、各研究委員会を主宰すべき一人の主任報告者及び副主任報告者を任命する。研究委員会の業務量の上で必要なときは、総会は、その研究委員会に必要と認める追加の副主任報告者を任命する。総会の会合から総会の会合までの間において、主任報告者がその職務を行うことができなくなり、かつ、副主任報告者が一人のみ任命されているときは、この副主任報告者がその地位につくものとする。総会の会合が二人以上の副主任報告者を任命している研究委員会については、その研究委員会は、次の会合において、これらの副主任報告者の中から新たな主任報告者を、また、必要なときは、研究委員会の構成員の中から新たな副主任報告者を選挙する。研究委員会は、同様に、この期間中に副主任報告者がその職務を行うことができなくなつたときは、新たな副主任報告者を選挙する。

Commissions d'études

ARTICLE 72

398 1. L'Assemblée plénière crée et maintient selon les besoins les commissions d'études nécessaires pour traiter les questions qu'elle a mises à l'étude. Les administrations, les exploitations privées reconnues, les organisations internationales et les organisations régionales de télécommunications, admises conformément aux dispositions des numéros 377 et 378, détenteuses de prendre part aux travaux de commissions d'études, se font connaître soit au cours de l'Assemblée plénière, soit, ultérieurement, au directeur du Comité consultatif intéressé.

399

2. En outre, et sous réserve des dispositions des numéros 379 et 380, les experts des organismes scientifiques ou industriels peuvent être admis à participer, à titre consultatif, à toute réunion de l'une quelconque des commissions d'études.

400

3. L'Assemblée plénière nomme normalement un rapporteur principal et un vice-rapporteur principal pour chaque commission d'études. Si le volume de travail d'une commission d'études l'exige, l'Assemblée plénière nomme, pour cette commission, autant de vice-rapporteurs principaux supplémentaires qu'elle l'estime nécessaire. Si, dans l'interval entre deux réunions de l'Assemblée plénière, un rapporteur principal vient à être empêché d'exercer ses fonctions, et si sa commission d'études n'avait qu'un vice-rapporteur principal, celui-ci prend sa place. Dans le cas où il s'agit d'une commission d'études pour laquelle l'Assemblée plénière avait nommé plusieurs vice-rapporteurs principaux, cette commission, au cours de sa réunion suivante, élit parmi eux son nouveau rapporteur principal et, si nécessaire, un nouveau vice-rapporteur principal parmi ses membres. Une telle commission d'études élue de même un nouveau vice-rapporteur principal au cas où l'un de ses vice-rapporteurs principaux est empêché d'exercer ses fonctions dans l'intervalle entre deux réunions de l'Assemblée plénière.

第七十三条 研究委員会の業務の処理

- 四〇一 1 研究委員会に付託された問題は、できる限り、通信によつて処理する。
- 四〇二 2 (1) もつとも、総会は、多くの問題を一括して処理するために必要と認められる研究委員会の会合の開催に関し、有用な指示を与えることができる。
- 四〇三 (2) 研究委員会は、原則として、総会から総会までの間において、総会の前の最終会合を含め三回以上会合しないものとする。
- 四〇四 (3) 更に、研究委員会の主任報告者は、総会の閉会后、通信によつて処理することができなかった問題を口頭で討議するため、総会で定められなかつた研究委員会の会合が必要であると認めるときは、自国の主管庁の承認を得て、かつ、関係国際諮問委員会の委員長及び当該研究委員会の構成員と協議した上で、経費を最小限度にとどめることが必要であることを考慮して、適当な場所における会合を提議することができる。
- 四〇五 3 総会は、必要があるときは、複数の研究委員会からの専門家の参加を必要とする問題の研究を行うための合同作業部会を設けることができる。
- 四〇六 4 国際諮問委員会の委員長は、事務総局長と協議した上で、かつ、各種の関係研究委員会の主任報告者と合意の上で、同一の期間中に同一の場所で開催すべき一群の研究委員会の会合に関する一般的計画を作成する。
- 四〇七 5 国際諮問委員会の委員長は、参加した主管庁、国際諮問委

ARTICLE 73

Traitement des affaires des commissions d'études

- 401 1. Les questions confiées aux commissions d'études sont, dans la mesure du possible, traitées par correspondance.
- 402 2. (1) Cependant, l'assemblée plénière peut utilement donner des directives au sujet des réunions de commissions d'études qui apparaissent nécessaires pour traiter des groupes importants de questions.
- 403 (2) En règle générale, dans l'intervalle entre deux assemblées plénières, une commission d'études ne tient pas plus de deux réunions, dont sa réunion finale qui précède l'assemblée plénière.
- 404 (3) En outre, s'il appartient à un rapporteur principal, après l'assemblée plénière, qu'une ou plusieurs réunions de sa commission d'études non prévues par l'assemblée plénière sont nécessaires pour discuter verbalement des questions qui n'ont pas pu être traitées par correspondance, il peut, avec l'autorisation de son administration et après consultation du directeur intérimaire et des membres de sa commission, proposer une réunion à un endroit convenable, en tenant compte de la nécessité de réduire les dépenses au minimum.
- 405 3. L'assemblée plénière peut, en cas de besoin, constituer des groupes de travail mixtes pour l'étude des questions qui requièrent la participation d'experts de plusieurs commissions d'études.
- 406 4. Après avoir consulté le secrétaire général, le directeur d'un Comité consultatif, d'accord avec les rapporteurs principaux des diverses commissions d'études intéressées, établit le plan général des réunions du groupe des commissions d'études qui doivent siéger en un même lieu pendant la même période.
- 407 5. Le directeur envoie les rapports finals des commissions d'études aux

員会の認められた私企業並びに必要があるときは参加した国際機関及び電気通信に関する地域的機関に対し、研究委員会の最終報告を送付する。これらの報告は、できる限り速やかに、かつ、いかなる場合にも次回の総会の期日の少なくとも一箇月前に到着するように送付する。この規定は、研究委員会の会合を総会の会合の直前に行う限り適用しない。この条件に従って送付される報告の対象とならなかつた問題は、総会の議事日程に掲げることができない。

# 第七十四条 委員長の任務及び専門事務局

委員長の  
任務及び  
専門事務  
局

四〇八 1 (1) 国際諮問委員会の委員長は、総会及び研究委員会の業務を調整する。委員長は、国際諮問委員会の業務を組織することについて責任を負う。

四〇九 (2) 委員長は、国際諮問委員会の文書について責任を負うものとし、事務総局長と協力して、これを連合の業務用語で発表するために必要な措置をとる。

四一〇 (3) 委員長は、その直接の指揮の下に国際諮問委員会の業務を組織するために執務する専門職員から成る事務局によって補佐される。

四一一 (4) 国際諮問委員会の専門事務局、研究所及び技術的施設の職員は、第二六八号の規定に従って事務総局長の管理上の監督に服する。

四一二 2 委員長は、全権委員会議又は管理理事会が承認した予算の範囲内で、専門事務局の技術職員及び事務職員を選定する。この技術職員及び事務職員の任命は、事務総局長が委員長と合意の上行う。任免の最終の決定は、事務総局長が行う。

administrations participantes, aux exploitations privées reconnues du Comité consultatif et, éventuellement, aux organisations internationales et aux organisations régionales de télécommunication, qui y ont participé. Ces rapports sont envoyés aussitôt que possible et, en tout cas, assez tôt pour qu'ils parviennent à leurs destinataires au moins un mois avant la date de la prochaine assemblée plénière. Il peut seulement être dérogé à cette clause lorsque des réunions des commissions d'études ont lieu immédiatement avant celle de l'assemblée plénière. Les questions qui n'ont pas fait l'objet d'un rapport parvenu dans les conditions ci-dessus ne peuvent pas être inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée plénière.

## ARTICLE 74

### Fonctions du directeur; secrétaire spécialisé

408 1. (1) Le directeur d'un Comité consultatif coordonne les travaux de l'assemblée plénière et des commissions d'études; il est responsable de l'organisation des travaux du Comité.

409 (2) Le directeur a la responsabilité des documents du Comité et prend, de concert avec le secrétaire général, les mesures voulues pour qu'ils soient publiés dans les langues de travail de l'Union.

410 (3) Le directeur est assisté par un secrétaire formé de personnel spécialisé qui travaille sous son autorité directe à l'organisation des travaux du Comité.

411 (4) Le personnel des secrétariats spécialisés, des laboratoires et des installations techniques des Comités consultatifs relève, du point de vue administratif, de l'autorité du secrétaire général conformément aux dispositions du numéro 268.

412 2. Le directeur choisit le personnel technique et administratif de ce secrétariat dans le cadre du budget approuvé par la Conférence de plénipotentiaires ou par le Conseil d'administration. La nomination de ce personnel technique et administratif est arrêtée par le secrétaire général, en accord avec le directeur. La décision définitive de nomination ou de licenciement appartient au secrétaire général.

四一三 3 委員長は、総会及び研究委員会の討議に権利として顧問的資格で参加する。委員長は、第三九三号に規定するものを除くほか、総会及び研究委員会の会合の準備に関するすべての措置をとる。

四一四 4 委員長は、総会に提出する報告において、前回の総会の会合以後の国際諮問委員会の活動を報告する。この報告は、承認を得た後、管理理事会に提出するため事務総局長に送付する。

四一五 5 委員長は、前年中の国際諮問委員会の活動に関する報告を、管理理事会及び連合員に知らせるため管理理事会の年次会期に提出する。

四一六 6 委員長は、次回の総会までの国際諮問委員会の会計上の要求に関する見積書について、事務総局長と協議の上、総会の承認を求める。この見積書は、承認を得た後、管理理事会に提出するため事務総局長に送付する。

四一七 7 委員長は、翌年度の国際諮問委員会の経費の見積書を、事務総局長が連合の年次予算案に含めるように、総会が承認した国際諮問委員会の会計上の要求に関する見積書に基づいて作成する。

四一八 8 委員長は、この条約の範囲内で、できる限り連合の技術協力活動に参加する。

# 第七十五条 主管庁会議に対する提案

四一九 1 国際諮問委員会の総会は、その意見又は研究中の問題の結論から直接生ずる提案を主管庁会議に提出する権限を有す

413 3. Le directeur participe de plein droit à titre consultatif aux délibérations de l'assemblée plénière et des commissions d'études. Il prend toutes mesures concernant la préparation des réunions de l'assemblée plénière et des commissions d'études, sous réserve des dispositions du numéro 393.

414 4. Le directeur rend compte, dans un rapport présenté à l'assemblée plénière, de l'activité du Comité consultatif depuis la dernière réunion de l'assemblée plénière. Ce rapport, après approbation, est envoyé au secrétaire général pour être transmis au Conseil d'administration.

415 5. Le directeur présente au Conseil d'administration, à sa session annuelle, un rapport sur les activités du Comité pendant l'année précédente, aux fins d'information du Conseil et des Membres de l'Union.

416 6. Le directeur, après avoir consulté le secrétaire général, soumet à l'approbation de l'assemblée plénière une estimation des besoins financiers du Comité consultatif jusqu'à la prochaine assemblée plénière. Cette estimation, après approbation, est envoyée au secrétaire général pour être soumise au Conseil d'administration.

417 7. Le directeur établit, afin que le secrétaire général les incorpore aux prévisions budgétaires annuelles de l'Union, les prévisions de dépenses du Comité pour l'année suivante, en se fondant sur l'estimation des besoins financiers du Comité approuvée par l'assemblée plénière.

418 8. Le directeur participe dans toute la mesure nécessaire aux activités de coopération technique de l'Union dans le cadre des dispositions de la Convention.

## ARTICLE 75

### Proposition pour les conférences administratives

419 1. Les assemblées plénières des Comités consultatifs internationaux sont autorisées à soumettre aux conférences administratives des propositions

# 四七四

déclarant directement de leurs avis ou de conclusions de leurs études en cours.

420 2. Les assemblées plénières des Comités consultatifs peuvent également formuler des propositions de modification aux Règlements administratifs.

421 3. Ces propositions sont adressées en temps utile au secrétaire général en vue d'être rassemblées, coordonnées et communiquées dans les conditions prévues au numéro 338.

## ARTICLE 76

### Relations des Comités consultatifs entre eux et avec des organisations internationales

422 1. (1) Les assemblées plénières des Comités consultatifs peuvent constituer des commissions mixtes pour effectuer des études et émettre des avis sur des questions d'intérêt commun.

423 (2) Les directeurs des Comités consultatifs peuvent, en collaboration avec les rapporteurs principaux, organiser des réunions mixtes de commissions d'études des deux Comités consultatifs, en vue d'effectuer des études et de préparer des projets d'avis sur des questions d'intérêt commun. Ces projets d'avis sont soumis à la prochaine réunion de l'assemblée plénière de chacun des Comités consultatifs.

424 2. Lorsque l'un des Comités consultatifs est invité à se faire représenter à une réunion de l'autre Comité consultatif ou d'une organisation internationale, son assemblée plénière ou son directeur est autorisé, en tenant compte du numéro 311, à prendre des dispositions pour assurer cette représentation avec voix consultative.

425 3. Le secrétaire général, le vice-secrétaire général, le président du Comité international d'enseignement des fréquences et le directeur de l'autre Comité consultatif, ou leurs représentants, peuvent assister à titre consultatif aux réunions d'un Comité consultatif. En cas de besoin, un Comité peut inviter à ses réunions, à titre consultatif, des représentants de tout organisme permanent de l'Union qui n'a pas jugé nécessaire de se faire représenter.

る。

四二〇 2 国際諮問委員会の総会は、業務規則の改正提案を作成することができる。

四二一 3 2の提案は、第三五八号に定める条件で集め、整理し及び通知するため、十分な余裕をもつて事務総局長に送付する。

## 第七十六条 国際諮問委員会相互の關係及び国際諮問委員会と国際機関との關係

四二二 1 (1) 両国際諮問委員会の総会は、共通の利害關係を有する問題について研究し及び意見を表明するため、合同委員会を設けることができる。

四二三 (2) 両国際諮問委員会の委員長は、共通の利害關係を有する問題について研究し及び意見案を作成するため、主任報告者と協力して、両国際諮問委員会の研究委員会の合同の会合を組織することができる。これらの意見案は、各国諮問委員会の次の総会の会合に提出する。

四二四 2 国際諮問委員会の一が他の国際諮問委員会又は国際機関の会合に代表者を出席させるよう招請されたときは、その国際諮問委員会の総会又は委員長は、第三一一号の規定を考慮して、顧問的資格で代表者を出席させるための措置をとる権限を有する。

四二五 3 事務総局長、事務総局次長、国際周波数登録委員会の議長及び他の国際諮問委員会の委員長又はこれらの者の代理は、国際諮問委員会の会合に顧問的資格で出席することができる。国際諮問委員会は、必要があるときは、同委員会の会合

に代表者を出席させることを必要と認めなかつた連合の常設機関に対し、代表者をその会合に顧問的資格で出席させるよう招請することができる。

## 第十一章 會議及び他の会合の内部規則

### 第七十七条 會議及び他の会合の内部規則

#### 1 席順

會議の会合における代表団の席順は、代表される国のフランス語による名称のアルファベット順による。

#### 2 會議の開會

(1) 會議の開會に先立ち、代表団の長の会合において、第一回本會議の議事日程を作成する。

(2) 代表団の長の会合の議長は、第四二九号及び第四三〇号の規定に従つて指名される。

(1) 會議は、招請政府が指名する者が開會する。

(2) 招請政府がない場合には、會議は、最年長の代表団の長が開會する。

(3) 第一回本會議においては、會議の議長の選挙を行う。議長は、原則として、招請政府が指名する者とする。

(2) 招請政府がない場合には、第四二七号にいう会合において代表団の長が行つた提議を考慮して、議長を選挙する。

## CHAPITRE XI

### Règlement intérieur des conférences et autres réunions

#### ARTICLE 77

#### Règlement intérieur des conférences et autres réunions

##### 1. Ordre des places

426 Aux séances de la conférence, les délégations sont rangées dans l'ordre alphabétique des noms en français des pays représentés.

##### 2. Inauguration de la conférence

427 1. (1) La séance inaugurale de la conférence est précédée d'une réunion des chefs de délégation au cours de laquelle est préparé l'ordre du jour de la première séance plénière.

428 (2) Le président de la réunion des chefs de délégation est désigné conformément aux dispositions des numéros 429 et 430.

429 2. (1) La conférence est inaugurée par une personnalité désignée par le gouvernement invitant.

430 (2) S'il n'y a pas de gouvernement invitant, elle est inaugurée par le chef de délégation le plus âgé.

431 3. (1) A la première séance plénière, il est procédé à l'élection du président qui, généralement, est une personnalité désignée par le gouvernement invitant.

432 (2) S'il n'y a pas de gouvernement invitant, le président est choisi compte tenu de la proposition faite par les chefs de délégation au cours de la réunion visée au numéro 427.

四三三

4 第一回本会議においては、また、次のことを行う。

(a) 会議の副議長の選挙

四三四

(b) 会議の委員会の設置並びに各委員会の議長及び副議長の選挙

四三五

(c) 会議の事務局の設置。事務局は、事務総局の職員及び必要があるときは招請政府の主管庁が提供する職員で構成する。

### 3 会議の議長の権限

四三六

1 議長は、この内部規則によつて与えられる他のすべての権限を行使するほか、本会議の会合の開会及び閉会を宣言し、討論を主宰し、内部規則の適用を確保し、発言を許し、問題を投票に付し、並びに採択された決定を発表する。

四三七

2 議長は、会議の業務を統括し、本会議の会合における秩序の維持を確保する。議長は、議事進行の動議及び発言について決定を行い、並びに特に討論の延期若しくは終結又は会合の閉会若しくは中止を提議する権限を有する。議長は、また、必要と認めるときは、本会議の会合の招集を延期することを決定することができる。

四三八

3 議長は、すべての代表団が討議中の問題に関し自由にかつ十分に意見を表明する権利を保護する。

四三九

4 議長は、討論が討議中の問題に限定されることを確保する。議長は、また、討議中の問題から逸脱する発言者に対し、討論をこの問題に限定する必要があることを注意するため、その発言を中断することができる。

433 4. La première séance plénière procède également:

a) à l'élection des vice-présidents de la conférence;

434 b) à la constitution des commissions de la conférence et à l'élection des présidents et vice-présidents respectifs;

435 c) à la constitution du secrétariat de la conférence, lequel est composé de personnel du Secrétariat général de l'Union et, le cas échéant, de personnel fourni par l'administration du gouvernement invitant.

### 3. Prerogatives du président de la conférence

436 1. En plus de l'exercice de toutes les autres prérogatives qui lui sont conférées dans le présent règlement, le président promulgue l'ouverture et la clôture de chaque séance plénière, dirige les débats, veille à l'application du règlement intérieur, donne la parole, met les questions aux voix et proclame les décisions adoptées.

437 2. Il a la direction générale des travaux de la conférence et veille au maintien de l'ordre au cours des séances plénières. Il s'assure sur les motions et points d'ordre et, en particulier, le pouvoir de proposer l'ajournement ou la clôture du débat, la levée ou la suspension d'une séance. Il peut aussi décider d'ajourner la convocation d'une séance plénière, s'il le juge nécessaire.

438 3. Il protège le droit de toutes les délégations d'exprimer librement et pleinement leur avis sur le sujet en discussion.

439 4. Il veille à ce que les débats soient limités au sujet en discussion et il peut interrompre tout orateur qui s'écarterait de la question traitée, pour lui rappeler la nécessité de s'en tenir à cette question.

#### 4 委員会の設置

##### 四四〇

- 1 本会議は、会議の討議に付される問題を審査するため、委員会を設置することができる。この委員会は、小委員会を設置することができる。委員会及び小委員会は、それぞれ作業部会を設けることができる。
- 2 小委員会及び作業部会は、絶対に必要がある場合に限り、設置される。

##### 四四一

#### 5 予算統制委員会

##### 四四二

- 1 本会議は、各会議又は会合の開会に際して、その組織及び代表に提供する便宜を検討すること並びに会議又は会合の全期間を通じて要した経費の計算書を審査し及び承認することを任務とする予算統制委員会を設置する。この委員会には、これに参加することを希望する代表団の構成員のほか、事務総局長の代理及び招請政府がある場合にはその代表者を含めるものとする。

##### 四四三

- 2 管理理事會が承認した会議又は会合の予算が使用し尽くされる前に、予算統制委員会は、会議又は会合の事務局と協力して、経費の中間報告を本会議に提出する。本会議は、実際の進行状況からみて、承認された予算が使用し尽くされる日を超えて会議又は会合を延長することが妥当であるかどうかを決定するため、この報告を考慮する。

##### 四四四

- 3 予算統制委員会は、各会議又は会合の経費の見積額をでき

#### 4. Institution des commissions

##### 440

1. La séance plénière peut instituer des commissions pour examiner les questions soumises aux délibérations de la conférence. Ces commissions peuvent instituer des sous-commissions. Les commissions et sous-commissions peuvent également constituer des groupes de travail.

##### 441

2. Il n'est institué de sous-commissions et groupes de travail que si cela est absolument nécessaire.

#### 5. Commission de contrôle budgétaire

##### 442

1. A l'ouverture de chaque conférence ou réunion, la séance plénière nomme une commission de contrôle budgétaire chargée d'appréier l'organisation et les moyens d'action mis à la disposition des délégués, d'examiner et d'approuver les comptes des dépenses encourues pendant toute la durée de la conférence ou réunion. Cette commission comprend, indépendamment des membres des délégations qui désirent y participer, un représentant du secrétaire général et, s'il y a un gouvernement hôte, un représentant de celui-ci.

##### 443

2. Avant l'épuisement du budget approuvé par le Conseil d'administration pour la conférence ou réunion, la commission de contrôle budgétaire, en collaboration avec le secrétariat de la conférence ou réunion, présente à la séance plénière un état provisoire des dépenses. La séance plénière en tient compte, afin de décider si les progrès réalisés justifient une prolongation au-delà de la date à laquelle le budget approuvé sera épuisé.

##### 444

3. A la fin de chaque conférence ou réunion, la commission de contrôle

る限り正確に示す報告を、会議又は会合の終わりに、本会議に提出する。

四四五 4 本会議は、3の報告を審査し及び承認した後、意見を付して事務総局長に送付する。事務総局長は、これを管理理事会の次の年次会期に提出する。

## 6 委員会の構成

四四六

### 6.1 全権委員会

委員会は、連合員の代表及び第三二四号から第三二六号までに規定するオブザーバーであつて参加を請求し又は本会議が指名するもので構成する。

四四七

### 6.2 主管庁会議

委員会は、連合員の代表並びに第三二四号から第三二八号までに規定するオブザーバー及び代表者であつて参加を請求し又は本会議が指名するもので構成する。

## 7 小委員会の議長及び副議長

四四八

各委員会の議長は、委員会が設置する小委員会の議長及び副議長の選任について委員会に提議する。

## 8 会合の招集

四四九

本会議並びに委員会、小委員会及び作業部会の会合は、十分な余裕をもつて会議の場所で告知する。

budgétaire présente à la séance plénière un rapport indiquant, aussi exactement que possible, le montant estimé des dépenses de la conférence ou réunion.

445 4. Après avoir examiné et approuvé ce rapport, la séance plénière le transmet au secrétaire général, avec ses observations, afin qu'il en saisisse le Conseil d'administration lors de sa prochaine session annuelle.

## 6. Composition des commissions

### 446 6.1 Conférences de plénipotentiaires

Les commissions sont composées des délégués des pays Membres et des observateurs prévus aux numéros 324, 325 et 326, qui en ont fait la demande ou qui ont été désignés par la séance plénière.

### 447 6.2 Conférences administratives

Les commissions sont composées des délégués des pays Membres, des observateurs et des représentants prévus aux numéros 334 à 338, qui en ont fait la demande ou qui ont été désignés par la séance plénière.

## 7. Présidents et vice-présidents des sous-commissions

448 Le président de chaque commission propose à celle-ci le choix des présidents et vice-présidents des sous-commissions qu'elle institue.

## 8. Convocation aux séances

449 Les séances plénières et celles des commissions, sous-commissions et groupes de travail sont annoncées suffisamment à l'avance au lieu de réunion de la conférence.

會議の開  
会前に提  
出される  
提案

會議中に  
提出され  
る提案又  
は修正案

## 9 會議の開会前に提出される提案

會議の開会前に提出される提案は、この内部規則4の規定に従つて設置される關係委員会に本會議が割り当てる。もつとも、本會議は、いかなる提案をも直接に取り扱うことができる。

## 10 會議中に提出される提案又は修正案

1 會議の開会后提出される提案又は修正案は、場合に依じ、會議の議長又は關係委員会の議長に交付する。これらの提案又は修正案は、また、會議の文書として印刷して配布するため、會議の事務局に交付することができる。

2 文書によるいかなる提案又は修正案も、關係代表団の長又はその代理の署名がない限り、提出することができない。

3 會議又は委員会の議長は、討議の進行の促進に役立つ提議をいつでも行うことができる。

4 すべての提案又は修正案の審議すべき本文は、具体的にかつ正確に表現しなければならない。

5 (1) 會議の議長又は關係委員会の議長は、会合中に提出される提案又は修正案を口頭で通知すべきか、又は第四五一号の規定に従つて印刷して配布するため文書により提出すべきかを各場合において決定する。

(2) 一般に、表決に付すべきすべての重要な提案の本文は、會議の業務用語によるものとし、討議前に研究することができるよう十分な余裕をもつて配布しなければならない。

## 9. Propositions présentées avant l'ouverture de la conférence

450 Les propositions présentées avant l'ouverture de la conférence sont réparties par la séance plénière entre les commissions compétentes initiées conformément aux dispositions de la section 4 du présent Règlement intérieur. Toutefois, la séance plénière peut traiter directement n'importe quelle proposition.

## 10. Propositions ou amendements présentés au cours de la conférence

451 1. Les propositions ou amendements présentés après l'ouverture de la conférence sont remis, selon le cas, au président de la conférence ou au président de la commission compétente ou bien au secrétaire de la conférence aux fins de publication et de distribution comme document de conférence.

452 2. Aucune proposition ou amendement écrit ne peut être présenté s'il n'est signé par le chef de la délégation intéressée ou par son suppléant.

453 3. Le président d'une conférence ou d'une commission peut présenter en tout temps des propositions susceptibles d'accélérer le cours des débats.

454 4. Toute proposition ou amendement doit contenir en termes concrets et précis le texte à examiner.

455 5. (1) Le président de la conférence ou le président de la commission compétente décide dans chaque cas si une proposition ou un amendement présenté en cours de séance peut faire l'objet d'une communication verbale ou s'il doit être remis aux fins de publication et de distribution dans les conditions prévues au numéro 451.

456 (2) En général, le texte de toute proposition importante qui doit faire l'objet d'un vote doit être distribué dans les langues de travail de la conférence suffisamment tôt pour permettre son étude avant la discussion.